

SOMMAIRE

Accidents du travail, de service, de trajet : comment en améliorer le traitement ? 1

La DISU prépare sa transformation en COLIBRI 2

PFC Datacenters : toujours plus de sous-traitance 3

En marge du CSE DTSI : 3

Ça s'en va et ça ne revient pas ...

Accidents du travail, de service, de trajet : comment en améliorer le traitement ?

La Direction s'exprime ...

On parle d'« Accident de Service » (AS) pour les fonctionnaires et d'« Accident du Travail » (AT) pour les salariés de droit privé. Dans un cas comme dans l'autre, il est conseillé de voir un médecin dans les 24h pour qu'il constate les éventuels dommages et rédige le certificat initial, puis faire la déclaration auprès de son manager dans les 48h.

Une fois la déclaration faite auprès du manager, c'est ce dernier qui se charge des déclarations officielles auprès du CSRH et de la Sécurité Sociale.

La part d'imputabilité de l'accident au travail est déterminée par la CPAM pour les salariés de droit privé et par la Direction, après avis consultatif du Conseil médical, pour les fonctionnaires.

En situation de télétravail, il faut bien sûr prioriser l'appel aux services d'urgence, sans oublier d'informer l'employeur plus tard.

La Direction conseille aussi à chaque salarié de renseigner le contact d'urgence dans sa fiche personnelle sur Anoo, pour faciliter le traitement RH des accidents.

Au premier semestre 2023, il y aurait déjà 26 accidents de travail (dont 4 en télétravail) et 38 accidents de trajet à DTSI.

Analyse de la CFE-CGC

Il est appréciable qu'une discussion ait pu avoir lieu avec la Direction à ce sujet. Manque cependant un ensemble de réponses à nos questions. L'Entreprise paye des charges en fonction du nombre d'accidents de travail reconnus par la CPAM. Serait-ce lié ?

Vos représentants CFE-CGC Orange s'engagent fortement dans le traitement des accidents en CSSCT. C'est en effet la CSSCT qui a pouvoir de déclencher une enquête sur les circonstances précises de l'accident afin d'identifier les causes racines et faire mener par l'entreprise les actions idoines pour que cela ne se renouvelle pas.

En cas d'accident grave, l'enquête sera lancée dès le lendemain La CFE-CGC Orange dénonce le fait que pour les fonctionnaires la Direction soit juge et partie pour décider de la responsabilité d'Orange dans un accident de service quelle que soit sa gravité. Il en est de même pour les arrêts longue maladie. Le Conseil médical propose, l'Entreprise dispose. Nous rappelons aux salariés fonctionnaires qu'en cas de désaccord avec la décision de l'Entreprise, le seul recours est de saisir le Tribunal Administratif.

Le traitement de ces situations « accidents » pourrait connaître des améliorations si la Direction s'impliquait.

Vos représentants de la CFE-CGC Orange ont notamment insisté pour que la Direction fournisse rapidement à la CSCCT concernée tous les éléments factuels nécessaires pour analyser la situation et permettre si besoin de lancer une enquête.

En situation de télétravail, le lien de subordination est plus difficile à prouver que si vous étiez sur site, que ce soit pour la Direction ou vos représentants du personnel. L'imputabilité de l'accident est donc particulièrement sujette à débats.

Au-delà du process de déclaration des accidents du travail, vos représentants de la CFE-CGC Orange revendiquent le besoin de comparer le taux d'accident du travail chez Orange et son évolution dans le temps avec ceux du secteur.

► Voir l'article de [l'INRS](#)

La DISU prépare sa transformation en COLIBRI

La Direction s'exprime ...

Le temps de travail est aujourd'hui largement partagé entre bureau et télétravail. Dans ce contexte, avec le déploiement de Microsoft 365 et du cloud bureautique, les demandes d'assistance et d'accompagnement sont en forte baisse et cela impacte tous les métiers de la DISU. Le Groupe a ainsi décidé d'autoriser son infogérance France et internationale à être externalisée partiellement, voire totalement !

Dans le projet de transformation de la DISU, Colibri, un premier volet concerne l'offre ordinateur. Un appel d'offres est toujours en cours pour étudier l'opportunité d'externalisation : paramétrer, livrer, maintenir un PC ne présenterait aucune plus-value. La gestion du Mot de Passe Attitude serait prochainement transférée à la sous-traitance.

Selon un sondage DISU, seuls environ 10% des salariés exprimeraient le besoin d'un accompagnement humain. Concernant l'assistance téléphonique, les demandes sont déjà directement envoyées à la sous-traitance, soit 50% des appels hotline niveau 1.

La migration progressive des outils sur le cloud dans l'environnement Microsoft a rendu l'usage professionnel du mobile de plus en plus fréquent. Le déploiement d'outils sur les téléphones mobiles sera facilité par la généralisation prochaine de Microsoft Intune.

Pour bénéficier de prestations physiques de la DISU, les salariés devront se rendre dans un Espace Service. En cas d'éloignement trop important ou par choix, le colipostage restera le moyen complémentaire systématiquement proposé pour toute livraison d'équipement.

Externalisation de l'infogérance Orange Business SA

En juillet 2023, OB a pris la décision d'externaliser l'infogérance des postes de travail, pour offrir à tous ses salariés dans le monde les mêmes environnements bureautiques. La DISU n'a pas souhaité embaucher pour internationaliser son offre, ni anticiper une offre de location de PCs, pourtant à l'étude.

OB SA représente aujourd'hui 10% des activités de la DISU, soit 8000 postes de travail infogérés.

Les négociations sont encore en cours, la signature avec Atos devrait se faire en octobre 2023, et la mise en place débuterait en avril 2024. 18 mois de passage des salariés OB vers cette nouvelle infogérance seront nécessaires, par phases.

L'annonce au mois d'août du projet de cession des activités d'infogérance Atos à un tiers ne remettrait pas en cause le projet d'Orange Business, selon la Direction.

Analyse de la CFE-CGC

Vos représentants CFE-CGC Orange comprennent que les réflexions de la Direction sont orientées vers un repositionnement de l'activité en externe et aucunement vers une ré-internalisation de compétences.

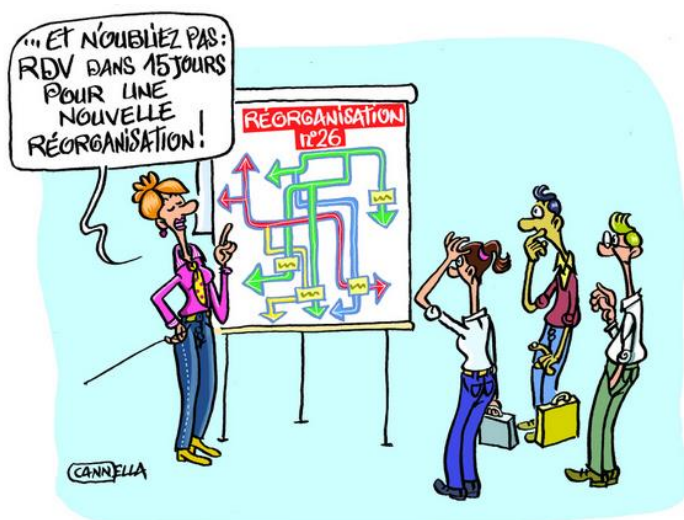
80000 postes sont encore infogérés par la DISU. La récente décision d'Orange Business et plus largement, la baisse des effectifs du Groupe, entraîne la décroissance rapide des postes de travail et pourrait mettre en question l'avenir des missions de la DISU.

En affichant une priorité pour les compétences en marketing, en choix de nouveaux outils et en gestion de la relation fournisseur, la Direction de la DISU affiche sa difficulté à se projeter à 5 ans.

Assisterait-on à un désengagement progressif de toute la dimension matérielle et logicielle du poste de travail ?

L'insécurité sociale et économique au sein de la DISU, et auprès de tous ses clients internes, nous interpelle à l'horizon 2025, tout comme son refus de positionnement à l'international. Si le modèle PCaaS (PC as a Service) est peut-être une solution d'avenir, ne demandera-t-il pas à Orange de s'associer à des fonds tchèques ou émirati (voir [les scénarii à l'étude pour Atos](#)) pour atteindre l'objectif comptable de passer le coût de nos pcs en opex ?

Vos représentants CFE-CGC Orange alertent sur l'avenir des activités des salariés de la DISU, le maintien de leurs compétences, et plus globalement, la souveraineté des activités de l'opérateur historique français.



PFC Datacenters : toujours plus de sous-traitance

La Direction s'exprime...

Les 4 datacenters d'Ile-de-France fermeront progressivement entre fin 2024 (Chevilly-Larue et Rueil-Malmaison) et 2030 (Aubervilliers, Montsouris).

La Direction veut réorganiser ces 4 data centers en mutualisant les ressources techniques et humaines. Une majorité de salariés sera multisite, et un seul manager sera à la tête de cette nouvelle organisation. Les départs seront remplacés par des sous-traitants.

Au-delà de l'Ile-de-France, la Direction Plate-Forme Cloud (PFC) revient en arrière pour corriger une trop grande centralisation des activités liées à l'environnement technique et redistribuer localement les responsabilités.

Analyse de la CFE-CGC

Les salariés des datacenters ont exprimé leur mal-être et la perte de sens au travail suite à la réorganisation de 2021. Encore aujourd'hui, les salariés ne savent pas « qui fait quoi », faute d'une définition claire des rôles et redevabilités de chaque

métier. Le manque de coopération et de discussions entre les équipes génère des conflits

L'intervention soutenue de vos représentants CFE-CGC Orange a permis des ajustements comme le transfert de la responsabilité de l'Environnement Technique (EVT) local aux responsables de sites, le recrutement d'une chargée de gestion spécialisée, le refus des mobilités forcées, un accompagnement spécifique des 3 salariés qui perdront leur activité fin 2024.

La CFE-CGC Orange regrette que la Direction ait refusé de renégocier l'accord de 2014 sur l'accompagnement des salariés concernés par les fermetures des datacenters. Cette dernière s'est limitée à étendre l'accord en l'état sur les datacenters de Chevilly-Larue et Rueil-Malmaison, sans prise en compte des conditions d'inflation notamment.

La CFE-CGC Orange constate une intensification de la sous-traitance dans les datacenters : 230 externes (75 %) pour 80 internes ! Missions identiques, formation et management par Orange, ... Orange respecte-t-elle bien les règles d'utilisation de la sous-traitance ?

]

En marge du CSE DTSI :



Prochaines « heures du mois » de septembre par teams à 11 h :

Mercredi 13 ([cliquez ici](#)) et vendredi 15 ([cliquez ici](#)).

Procès-Verbaux du CSE DTSI
Consultables [ICI](#)

DERNIERE NOUVELLE : Marc Blanchet, directeur de la DTSI, quitte son poste le 31/10/2023, "le successeur sera nommé dans les prochaines semaines" ...

Vous souhaitez nous interroger ou nous informer sur une situation qui vous interpelle ou vous inquiète, nous restons à votre disposition par téléphone ou à l'adresse suivante : dscodtsi.cfecgc@orange.com .

**VOS REPRESENTANTS
CFE-CGC ORANGE
au CSE**

Élus au CSE :

Karen AJASSE
François-Xavier BOUTIN
Nathalie CAO
Brigitte CHAZELAS
Fabien ESNAULT
Sophie FEJOZ
Fabienne LEFORT-DESCATOIRE
Bruno MOREAU
Mahmoud OUADI
Richard TEISSANDIER

Virginie COLLAS
Dominique DARNIS
Danielle ESCALON
Annick HABAY
Saïd KHODRI
Julien LEROY
Gabriel SERAFIN
Hervé SOURISSEAU

Commissions CSE DTSI:

Emploi Formation Egalité pro : Annik HABAY et Nathalie VARENNES
Commission Handicap : Thierry BESNARD, Atif ABOUL, Rozenn LE BOULZENNEC
Commission ASC : Christine DUBOISSET, Bertrand BARRAUD
Commission Restauration : Philippe PLOSSIGNAC, Christian SIMON-BRADESI.....
Commission des marchés : Nathalie CAO.....
Projets Economie Evolution des marchés : Bruno MOREAU, Sophie FEJOZ et François CHAUVET.....
Représentants syndicaux : Christine DUBOISSET et Pierre-Emmanuel DESCHAUMES.....



**CHOISISSEZ
CEUX
QUI
AGISSENT !**

Retrouvez ce compte-rendu et
les publications de votre établissement :
[ICI](#)

www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

